

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Laundry Detergent

EU3119

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 28-févr.-2014

Date de révision :
02-mai-2024

Numéro de révision: 2.3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Laundry Detergent

UFI: H7A0-C0P8-400U-J06F

Contient Alcool éthoxylé

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Détergent

Utilisations déconseillées Réserve aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1. (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)**Mention d'avertissement**

DANGER

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

Contient

Alcool éthoxylé

2.3. Autres dangersCette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	10 - 20	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119485498-19
Sodium percarbonate 15630-89-4	239-707-6	10 - 20	Ox. Sol. 2 (H272) Acute tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318)	-	-	-	01-2119457268-30
Alcohols, C12-15, ethoxylated 68131-39-5	500-195-7	2 - 5	Acute tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318) Aq Chron 3 (H412)	-	-	-	
Alcohols, ethoxylated 160901-19-9	931-954-4	2 - 5	Eye dam. 1 (H318) Aq Acute 1 (H400) Aq Chron 3 (H412)	-	-	-	
Silicate de sodium 1344-09-8	215-687-4	1 - 2	Eye dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Skin irrit. 2 (H315)	-	-	-	01-2119448725-31
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl dervs. And Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide -	932-051-8	1 - 2	Skin irr. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318) Aq Chron 3 (H412)	-	-	-	01-2119565112-48

Subtilisines (enzymes protéolytiques) 9014-01-1	232-752-2	< 0.1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	01-2119480434-38
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	200-679-5	< 0.1	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360D)	-	-	-	01-2119475605-32

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Carbonate de sodium 497-19-8	2800 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	2300 mg/m ³ (Rat)
Sodium percarbonate 15630-89-4	1034 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (rabbit)	Aucune donnée disponible
Alcohols, C12-15, ethoxylated 68131-39-5	300-2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	1600 mg/l (Rat)
Alcohols, ethoxylated 160901-19-9	13000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible
Silicate de sodium 1344-09-8	1960 mg/kg (Rat)	> 4640 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl dervs. And Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide -	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Subtilisines (enzymes protéolytiques) 9014-01-1	1800 mg/kg (Rat)	> 2 ml/kg (rabbit)	Aucune donnée disponible
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	2800 mg/kg (Rat) 2000 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg (Rat) > 3.2 g/kg (Rat)	5.85 mg/L air - 4H (Rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin) Air (Air)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX. Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion

En cas d'ingestion. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun

Effets retardés	effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utilisation: Mousse, Sable, Dioxyde de carbone (CO2), Eau
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Éviter le contact avec la peau et les yeux. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Store in a tightly closed container.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé.
Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Subtilisines (enzymes protéolytiques) 9014-01-1		WEL TWA: 0.00004 mg/m ³		STEL: 0.00006 mg/m ³	
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ Peak: 2.4 mg/m ³ Skin
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 10 ppm		TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 10 ppm	Skin STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ Peak: 10 ppm Peak: 30 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Subtilisines (enzymes protéolytiques) 9014-01-1		Ceiling: 0.00006 mg/m ³			Ceiling: 0.00006 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m ³			TWA: 6 mg/m ³
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m ³	Skin STEL: 30 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ Skin	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Subtilisines (enzymes protéolytiques) 9014-01-1		STEL: 0.00006 mg/m ³			TWA: 0.00006 mg/m ³ STEL: 0.00006 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	Skin STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³	Skin STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ Skin	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Subtilisines (enzymes protéolytiques) 9014-01-1					GVI: 0.00004 ppm
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 5 mg/m ³				GVI: 10 (U) - 4 mg/m ³ (R)
N,N-Diméthylformamide 68-12-2					GVI: 5 ppm GVI: 15 mg/m ³ KGVI: 10 ppm KGVI: 30 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains

Protection respiratoire

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166).
Porter des gants/des vêtements de protection. (EN 14605).
PVC Caoutchouc nitrile (EN 374)
Délai de rupture > 480 min (level 6)
Épaisseur des gants 0.4 mm
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.
Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre
Aspect	Blanc
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion
Point/intervalle d'ébullition
Inflammabilité (solide, gaz)
Limite supérieure d'inflammabilité:
Limite supérieure d'explosivité
Limite inférieure d'inflammabilité
Limite inférieure d'explosivité
Point d'éclair
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH
Viscosité cinématique
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage : n-octanol/eau
Pression de vapeur
Densité relative
Densité de vapeur
Caractéristiques des particules

Valeurs

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Sans objet
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
10.8 +/- 0.5 (1 %)
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	874 +/- 100 g/l

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	aucun dans les conditions normales d'utilisation.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

L'air humide. Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts, Métaux, Nitrates
------------------------	--------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë**Inhalation**

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Carbonate de sodium	2800 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	2300 mg/m ³ (Rat)
Sodium percarbonate	1034 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (rabbit)	Aucune donnée disponible
Alcohols, C12-15, ethoxylated	300-2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	1600 mg/l (Rat)
Alcohols, ethoxylated	13000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible
Silicate de sodium	1960 mg/kg (Rat)	> 4640 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl dervs. And Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Subtilisines (enzymes protéolytiques)	1800 mg/kg (Rat)	> 2 ml/kg (rabbit)	Aucune donnée disponible
N,N-Diméthylformamide	2800 mg/kg (Rat) 2000 mg/kg (Rat)	1100 mg/kg (Rat) > 3.2 g/kg (Rat)	5.85 mg/L air - 4H (Rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin) Air (Air)

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Aucun effet important ou danger critique. Eviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Carbonate de sodium		310 - 1220: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		265: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Sodium percarbonate		70.7: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static		EC50 = 4.9 mg/l
Alcohols, C12-15, ethoxylated	LC/EC/IC50 >1 - <=10 mg/l	LC/EC/IC50 >1 - <=10 mg/l		LC/EC/IC50 >1 - <=10 mg/l
Alcohols, ethoxylated	EC50 (72 h) Desmodesmus	EC10 Pimephales		EC10 Daphnia magna: > 0,1 - 1 mg/l

	subspicatus: > 1 - 10 mg/l	promelas: > 0,1 - 1 mg/l		
Silicate de sodium		301 - 478: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 3185: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static		
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. And Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide	EC50 (72 h) Desmodesmus subspicatus: > 10 - 100 mg/l ;	LC50 (96 h) Cyprinus carpio (Carp): > 1 - 10 mg/	EC50 (17 h) Pseudomonas putida: 63 mg/l	EC50 (48 h) Daphnia magna (Water flea): > 1 - 10 mg/l
Subtilisines (enzymes protéolytiques)		LC50 = 16 mg/l		
N,N-Diméthylformamide	500: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	10410: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 6300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 9800: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through		6800 - 13900: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 7500: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 8485: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 semi-static

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

Alcool éthoxylé Facilement biodégradable (60 % après 28 jours) OECD 301B

Alcohols, C12-15, ethoxylated Facilement biodégradable

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

Facilement biodégradable (>70 % après 28 jours) OECD 301A

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Subtilisines (enzymes protéolytiques)	-3.1
N,N-Diméthylformamide	-1.028

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

No de déchet suivant le CED 20 01 29*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE	Polycarboxylates < 5% agents de surface anioniques < 5% agents de surface non ioniques < 5% Savon < 5% Agents de blanchiment oxygénés 5 - 15% zéolites 15 - 30% Enzymes, azurants optiques, parfums Agents conservateurs (Methyl benzoate, TBHQ, Tocopherol) Fragrances allergisantes (Hexyl cinnamal)
--	--

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 648/2004/CE (Detergents)
Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H360D - Peut nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Ox. Sol. - Oxidising Solids

Acute tox : Acute toxicity

Skin Irrit. : Skin irritation

Eye Irrit. : Eye irritation

Eye Dam. : Eye Damage

Resp. Sens.: Respiratory sensitisation

Repr. : Reproductive toxicity

STOT SE - Specific target organ toxicity - Single Exposure

Aquatic Acute - Aquatic Acute Toxicity

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 28-févr.-2014

Date de révision : 02-mai-2024

Numéro de révision: 2.3

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 15.1, 16

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité